

LA MORT DE M. CHAUCHARD

LE RICHISSEME DIRECTEUR DU LOUVRE LAISSE 250 MILLIONS. — SA CARRIERE. — SES OBSEQUES.

Paris, 5 juin. — Chauchard est mort!

De par la volonté du défunt, exprimée dans le dernier paragraphe de son testament, ses trois premiers mots ont été la nuit dernière, télégraphiés dans les bureaux de télégraphie du monde entier, pour y être affichés à la vue du public. Quarante mille francs destinés à cet usage ont été, depuis longtemps, déposés par M. Chauchard entre les mains de son exécuteur testamentaire; de même que cinq cent mille francs, destinés à la création de la Société anonyme des magasins du Louvre, vont être consacrés à faire à cet homme riche des funérailles comme on n'en vit point d'autres en aucun temps.

Ces quelques lignes seraient certainement suffisantes à dépeindre l'homme qui vient de mourir. Mais si la mort de M. Chauchard est un événement qui ne mettra pas le deuil dans l'âme de tous les Français, il est de ceux dont la chronique parisienne s'entre-tendra durant plusieurs semaines, car il méritait qu'on s'y attardât un peu plus qu'il ne conviendrait.

Certes, M. Chauchard n'était célèbre, en France, ni par son talent, ni par aucune œuvre particulièrement éminente de sa vie; mais il était célèbre à Paris, par son immense fortune, et, après tout, c'est une célébrité qui a son prix.

Disons tout de suite que M. Chauchard avait acquis ses millions par beaucoup de travail, secondé, à l'origine, par d'heureux appuis.

SES DEBUTS

M. Chauchard était le fils du jardinier du comte Daru et il était né aux Mureaux (Seine-et-Oise). Après avoir suivi les cours de l'école communale, il entra comme petit employé aux magasins du Louvre. Il devint rapidement chef de rayon. Parmi ses clients, se trouvait Mme la baronne Lepic, qui, sur sa demande, lui remit un jour une lettre de recommandation pour M. Isaac Péreire, grand banquier, qui était alors président de la Société immobilière qui possédait des immenses terrains situés en face du palais du Louvre, et sur lesquels on était en train de construire l'hôtel du Louvre.

Donc, dans le courant de l'année 1854, M. Chauchard, chef de rayon du Louvre, muni de la lettre de recommandation de la baronne Lepic, se présenta chez M. Isaac Péreire.

M. Chauchard, avec l'éloquence de la conviction, demanda à ce que M. Péreire lui prêtât à bail une partie des locaux de l'hôtel du Louvre, pour y créer un magasin de nouveautés. M. Péreire hésita. Il ne « voit » pas l'affaire. A force d'insistance, M. Chauchard décide le président de la Société immobilière à lui louer une partie des futures constructions, et la bail est enfin consenti, à des conditions fort avantageuses pour vingt années sur la rue de Rivoli, quatre-vingt quatre sur la rue Marengo et cent sur la rue Saint-Honoré. C'est l'embryon des magasins du Louvre.

Ce que M. Chauchard n'a pas dit, cependant, c'est que ses ressources personnelles sont insuffisantes pour l'affaire. Il possède en tout et pour tout 40.000 francs.

Avec la foi d'un convaincu, l'énergie d'un ambitieux, il cherche des associés. Il a pour lui un coiffeur. Entre deux « barbiers », il lui conte ses projets, ses espérances. Il l'intéresse au succès de son entreprise. Or, le coiffeur a précisément pour client un « premier aux soies », c'est-à-dire un chef de rayon qui concurrence M. Chauchard dans un magasin qui a pour enseigne : « A la Ville de Paris. Cet employé est mécontent de son sort et rêve de s'établir personnellement. Notre coiffeur le présente à M. Chauchard et voici comment se déroulent les négociations.

M. Chauchard et M. Hériot s'entendent parfaitement, mais leurs capitaux réunis ne sont pas encore suffisants. Il faut un troisième associé, ils le trouvent en la personne de M. Faret, propriétaire de la Belle Française, un magasin de nouveautés du Faubourg Montmartre.

M. Faret apporte un capital de cent mille francs. La Société des Magasins du Louvre fut constituée au capital de 1.100.000 francs (capital qui est toujours resté en compte) grâce au prodigieux développement des affaires.

Les bénéfices étaient partagés en deux parts égales, une pour les gérants, l'autre pour les participants. Parmi les premiers, on comptait M. Chauchard, M. Hériot, M. Faret, M. Péreire et Chauchard, qui avait eu l'intelligence de placer dans l'affaire un petit héritage qu'il venait de faire.

Le 9 avril 1855, les Magasins du Louvre ouvrent leurs portes. La première année donna 5.000 francs de bénéfices; 2.500 francs pour les gérants, 2.500 pour les participants.

Mais d'année en année, le chiffre des affaires augmenta de plus en plus, et les bénéfices, qui, tout en servant à faire des améliorations, à payer des frais colossaux,

achats de terrains, de matériaux, etc., etc., finirent par rémunérer largement le capital et permirent d'acheter quinze millions, en 1875, l'immeuble occupé par les magasins et d'acheter successivement les hôtels du Louvre, de la Terminus, du quai d'Orsay et Critlon, exploités par la même Société.

Lorsque les Magasins du Louvre transfèrent leur Société en commandite, en Société anonyme, M. Chauchard, principal actionnaire, devient président du conseil d'administration; il l'est resté jusqu'à sa mort.

LA FORTUNE DE M. CHAUCHARD

On aura une idée de la prospérité à laquelle MM. Chauchard et Hériot ont porté les grands magasins, quand on saura que l'héritage de M. Hériot qui mourut en 1879 fut évalué à 70 millions.

Celui de M. Chauchard qui vient de mourir atteint 250 millions.

Du jour où il quitta la direction des grands magasins du Louvre, M. Chauchard fut un « figureur parisien ». Princièment installé dans son splendide hôtel de l'avenue Velasquez, il se fit l'arbitre des hommes politiques de la troisième République. Ses déjeunés étaient célèbres et les invitations étaient courues.

Aux repas qu'il offrait, la chère était exquise et les vins recherchés. Les convives manquaient dans un service en or, mais ils buvaient des vins que le maître de maison était allé chercher lui-même dans sa cave; tout était servi avec abondance, mais la domesticité admirablement stylée, ne touchait jamais aux fonds de bouteilles que M. Chauchard surveillait d'un oeil scrupuleux de commerçant roublard.

Car M. Chauchard fut un amateur d'art. Il avait acquis une collection de tableaux unique au monde, et c'est lui qui enleva à l'Amérique l'Angelus de Millet, pour le rendre à la France.

Bien avant sa mort, en effet, M. Chauchard a légué au Louvre cette collection splendide d'art.

Philanthrope, M. Chauchard était certainement. Tous les ans, il donnait une somme énorme à diverses œuvres charitables et les journaux publiaient la longue liste de ses bienfaits.

M. CHAUCHARD N'ETAIT PAS CHARITABLE

Charitable, M. Chauchard ne le fut certainement pas, et on ne pourrait citer une infarction cachée qu'il ait secourue. Il comme on le savait immensément riche, on lui demandait souvent des secours. Jamais il ne répondit à une demande de ce genre. Bien mieux, si des gens, même de ceux appartenant au monde que fréquentait M. Chauchard, étaient assez imprudents pour lui écrire en le priant de les aider à traverser un moment difficile, M. Chauchard ne lisait pas la lettre et la laissait traîner dans les bureaux de son secrétaire ou même dans la loge de son concierge, et toute la valetaille de l'hôtel en faisait des gorges chaudes.

Ce concierger de l'hôtel de l'avenue Velasquez était un personnage important. Les lettres et les paquets adressés à M. Chauchard s'arrêtaient dans sa loge pour n'en plus sortir, car le multimillionnaire qui, longtemps avant de mourir, avait réglé les moindres détails de ses propres funérailles, vivait dans la crainte d'une mort violente par le poison ou par la bombe!

Adorant Paris, M. Chauchard ne voyageait jamais et il ne vilégiaturait pas davantage. Pendant tout son temps, il fut un pied-à-terre Versailles, mais son débourrage de ville et pour se donner l'illusion de la campagne, il acheta au Bois-de-Boulogne, en face de la Cascade, la belle propriété qui s'appelle le Chalet de la Vallée des Saules.

Il y avait l'illusion de la campagne, M. Chauchard voulait sans doute se procurer l'illusion d'avoir des animaux en bronze ou en marbre devant la vue stupéfiée des familles de bourgeois qui le dimanche, s'acheminaient vers les colonnes de Saint-Cloud.

Mais M. Chauchard n'hâta jamais le « Bilboquet ». Il se contentait d'aller déjeuner quelquefois à l'été en compagnie de ses amis.

Cet homme original adorait tout ce qui est luxueux. Irréprochablement habillé, il allait tous les matins au Bois avec une voiture qu'il conduisait lui-même avec maîtrise et dans un parfait état d'intimité de son grand âge le conduisant sur un fauteuil, on le vit faisant trotter ses attelages magnifiques. Le diable des mors et des chaînes d'acier était doux à son oreille et son plaisir était de conduire le cheval à quatre dans l'allée des Acacias.

Ses écuries de la rue Saïgon contenaient 60 chevaux tous plus beaux les uns que les autres.

Mais si M. Chauchard adorait les chevaux et les voitures, il avait horreur de l'automobile, et toujours il protesta contre ce nouveau mode de locomotion. Cet amour de la tradition, M. Chauchard n'abandonna jamais dans ses préférences artistiques. Il avait tout à l'année une loge et une loge à l'Opéra, et tous les soirs de représentation, on le voyait fidèle spectateur, applaudissant surtout les opéras du vieux répertoire.

Le spiritueux Caram Ache avait contracté la thalassémie très parisienne de M. Chauchard en disant de lui : « De dos, il a l'aspect d'un diplomate; de face, il a l'aspect d'un maître d'hôtel. » — Jules RATEAU.

LE FESTIVAL DE DENAIN

Le 13 juin, grande fête à Denain où viendront de nombreuses sociétés de musique, de sapeurs-pompiers, de gymnastique, de sociétés militaires, etc.

Le 13 juin prochain, la cité de Denain sera en fête.

Un festival monstre avec grand tir à la cible, défilé et fête de gymnastique va attirer dans la vaillante cité, une foule énorme et joyeuse.

Cette magnifique fête, organisée par la municipalité dévouée, tous les jours, sera de faire très bien toutes choses, réunissant un grand nombre de sociétés.

Cette magnifique fête, organisée par la municipalité dévouée, tous les jours, sera de faire très bien toutes choses, réunissant un grand nombre de sociétés.

Les sociétés qui, par erreur, n'auraient pas reçu les invitations et lettres de faire part, voudront bien s'adresser à cet effet, à M. Eugène Bernard, secrétaire général du Comité (Mairie de Denain).

De nombreux prix et primes seront attribués à leur valeur et considérables. Ce seront des prix de tir pour le tir à la cible aux commandants de compagnie ou de subdivisions, des primes aux sociétés musicales des primes aux chefs, des primes aux sapeurs-pompiers, de gymnastique, de préparation militaire, militaires, d'anciens soldats, d'anciens combattants, etc.

Les sociétés qui, par erreur, n'auraient pas reçu les invitations et lettres de faire part, voudront bien s'adresser à cet effet, à M. Eugène Bernard, secrétaire général du Comité (Mairie de Denain).

Voici les dispositions générales qui ont été prises pour la Fête de gymnastique de jour et de nuit.

Article premier. — La fête est ouverte aux Sociétés invitées, françaises et étrangères.

Art. 2. — La Fête de jour commencera à 2 heures et elle comportera pour chaque société l'obligation :

1° De participer au défilé ;
2° De présenter des gymnastes au concours d'ensemble qui seront ceux de la fête fédérale d'Angers ;
3° De produire une série spéciale dans les suivants :

Exercices aux appareils ;
Ensemble à mains libres ;
" avec engins ;
" de boxe ;
" de bâton ;
" sans engins ;
Pyramides avec engins ;
" sans engins.

Art. 3. — La Fête de nuit qui commencera à 8 heures, consistera en : Ballets, tournées, tableaux militaires, poses plastiques, pyramides, etc.

Art. 4. — Une prime de 0.50 par gymnaste sera accordée à toutes les sociétés prenant part au défilé.

Art. 5. — Une prime supplémentaire de 0.50 sera accordée à tout gymnaste prenant part à l'exécution des mouvements d'ensemble ou à une série spéciale.

Art. 6. — Les sociétés prenant part à la fête de nuit, recevront une prime de 20 fr. par ballet et de 15 fr. pour chacune des autres productions.

Art. 7. — Il sera accordé une prime de 10 fr. à chaque moniteur dirigeant une société pendant la fête de jour.

Il sera également accordé une prime de 10 fr. à tout moniteur dirigeant une société pendant la fête de nuit.

Un moniteur dirigeant plusieurs sociétés recevra 10 fr. pour la première et 5 fr. pour chacune des autres.

Art. 8. — Enfin tout gymnaste participera à la tombola générale.

Art. 9. — Les ensembles de la fête d'Angers seront commandés par MM. Flévet et Barbet, moniteurs de la Société Municipale de Denain, chargés de l'ordre et de la répartition des exercices pendant les fêtes de jour et de nuit.

Art. 10. — Les sociétés seront reçues à leur arrivée à Denain par des commissaires qui leur seront attachés et amenés à l'Hôtel de Ville, où les vins d'honneur leur seront servis à 15 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LES ORGANISATEURS

A l'occasion de ce magnifique festival, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos lecteurs de connaître par nos clichés les organisateurs de cette belle solennité. Ce sont ceux que l'on trouve toujours en avant des initiatives heureuses de fêtes dans la cité de Denain.

Quelques notes biographiques seront un complément apprécié de nos clichés.

A. POULAIN
président du Festival

Le citoyen Auguste Poullain, enfant de Denain, honoré de plusieurs distinctions, officier d'Académie, diplômé au titre de la Mutualité, secrétaire

de la délégation cantonale de l'enseignement, vice-président des sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais, trésorier de l'Union des corps des sapeurs-pompiers du Nord de la France, membre d'honneur de la Fédération Royale des sapeurs-pompiers, etc., etc., est aussi capitaine-commandant la Compagnie de sapeurs-pompiers de Denain, qui se tient, on le sait, au premier rang des mieux organisées et des plus disciplinées de ce département.

Le capitaine Poullain collabora avec la municipalité socialiste, à la reconstitution du corps des sapeurs-pompiers, qui, au temps des réactions, fut toujours à l'état embryonnaire. La Commission des fêtes ne pouvait mieux faire que de s'appuyer sur un tel homme, et d'honneur du festival, pour l'aider à l'élaboration du programme, ainsi qu'à l'organisation de cette fête brillante, comme l'an dernier, promet d'être fort brillante.

E. BERNARD
secrétaire général du Festival

Le citoyen Eugène Bernard, officier d'Académie, originaire de Lille, fut appelé en 1897, par le citoyen Sellin, maire de Denain, pour occuper à la Mairie, le poste de secrétaire général, où il est encore le plus précieux collaborateur de la municipalité socialiste.

Les fonctions de secrétaire général, qu'il remplit toujours avec une parfaite intégrité, en montrant une extrême courtoisie et en réservant le meilleur accueil à tous les visiteurs, lui ont valu de nombreux succès dans toutes les branches de l'activité municipale.

Aussi l'Association des secrétaires et employés de mairie du département du Nord fut-elle bien inspirée de lui offrir un diplôme de reconnaissance. Dans toutes les principales fêtes locales de Denain, Eugène Bernard apporta un concours utile et toujours apprécié dans toutes les branches de son collaboration au festival du 13 juin est une garantie du plus complet succès.

G. BRUNEAU
directeur de la Musique de Denain

Le citoyen Clément Brunneau, premier prix du Conservatoire de Paris, ex-soliste de la Garde Républicaine, directeur des Musiques municipales de Denain et d'Anzin, directeur de l'école de musique de Denain, officier de l'Instruction publique, fut un jour élu chef de la musique municipale. Il est aujourd'hui le chef éminent. Après un stage à l'Académie de Valenciennes, il se rendit à Paris où il fut immédiatement admis au Conservatoire. Premier prix de clarinette en 1888, il entra aussitôt après dans la Garde Républicaine, où il fut nommé chef de musique.

Il prit la direction de l'Harmonie des sapeurs-pompiers de Valenciennes, et de l'Orphéon municipal. A fait partie des Concerts Lamoureux. A fondé, en 1900, l'Harmonie municipale de Valenciennes, avec laquelle il a remporté de nombreux succès et cinq prix de direction.

A son départ pour Anzin, en a été nommé le chef honoraire, des sapeurs-pompiers de Valenciennes, le mois d'avril 1907. Il est chef de la Musique municipale de Denain et de l'école de musique de cette ville.

J.-B. CAMBIEN
secrétaire-adjoint du Festival

Jean-Baptiste Cambien, âgé de 36 ans, fils d'un cultivateur, fut initié dans un travail sérieux et utile. Il abandonna le puis meunier et se consacra à l'étude de la musique. Il a remporté de nombreux succès et cinq prix de direction.

A la demande de ses camarades, Cambien dut accepter les fonctions de secrétaire de l'Union orphéonique municipale à laquelle il se dévoua entièrement. Dans les fêtes denisennes, il s'est toujours montré le précieux auxiliaire de notre ami Eugène Bernard.

P.-J. VILCOIT
membre de la Commission des Fêtes

Le citoyen Pierre-Joseph Vilcoit, curvier municipal depuis l'âge de 13 ans, est un de ces travailleurs qui ont compris que le prolétariat avait droit, lui aussi, aux plaisirs et aux fêtes dont le capitalisme a toujours su se ménager les joies.

Consentant du devoir que la solidarité humaine impose à tout citoyen, il entra dans la compagnie des sapeurs-pompiers, où il devint sergent. En mai 1908, il était élu conseiller municipal, au premier tour, puis réélu le 18 avril dernier.

Il a été élu, comme un terrassier, se présentait au service de la Sûreté, demandant simplement, un brave garter, il n'est certain pas de force à lui avec vous sur ce terrain-là, cher monsieur.

« Venez donc faire un tour de parc, cher monsieur, nous causerons un peu. »

« Si vous voulez, répliqua sèchement le commissaire de Dufresne qui devina sans peine l'intention de Marcel. »

Le Fournard, très perplexé, se demandait s'il allait accompagner les deux jeunes gens, desirant de prévenir un conflit semblant inévitable qui devait, fort préjudiciable à ses intérêts particuliers, se terminer.

Mais la comtesse le retint en quelques mots :

« Monsieur Dufresne, j'ai quelques renseignements confidentiels à vous demander entre. »

« A vos ordres, madame. »

Et, très ennuyé de ce contre-temps, il suivit madame de Presles au salon, tandis que les deux jeunes gens s'enfonçaient côte à côte dans une allée transversale, toute bordée d'épais massifs de verdure.

Si marchèrent ainsi pendant dix minutes, silencieux et concentrés, sans se regarder une seule fois et comme pressés également d'en arriver à l'explication présente.

Enfin, Marcel s'arrêta le premier, au milieu d'une sorte de carrefour boisé, et, sans donner à son compagnon le temps de se reconnaître, il commença durement, omettant à dessein les formes de politesse :

« Vous avez deviné, n'est-ce pas, que j'avais à vous parler ? »

à parler à M. Hamard. Mis en sa présence, il déclara s'appeler Charles-Etienne Panguand, 36 ans, ouvrier terrassier occupé actuellement aux fondations d'une usine électrique, quai de Jemmapes, et demeurant au garni, 71, rue de Meaux. Il ajouta qu'il craignait avoir tué, la nuit dernière, sa maîtresse, Emilie Turie, âgée de 45 ans, plumeuse.

M. Hamard prévint immédiatement M. Rouffaud, commissaire de police, et fit conduire Panguand à l'adresse indiquée, où l'attendait déjà le magistrat.

La porte de la chambre qu'occupait depuis huit jours le terrassier et sa maîtresse ayant été ouverte, un triste spectacle s'offrit aux yeux des personnes présentes.

Sur un matelas, étendu sur le sol, se trouvait le cadavre d'Emilie Turie. Les bras étaient repliés; la tête seule dépassait, le corps étant couvert d'une couverture et d'un étroton. Le sang avait jailli sur le plancher.

Le malheureux était nu, la langue était tuméfiée, l'œil gauche sorti de l'orbite, le menton écrasé, le corps entier était rempli de contusions. Sur une petite table, le magistrat trouva les vêtements qu'il avait portés la nuit sur un chaise et, qu'ilier matin, il était parti à son travail sans se soucier de l'état de la malheureuse. Pris de remords, et pensant que sa victime n'était qu'évanouie, il s'était constitué prisonnier.

Une perquisition faite dans la chambre du crime a fait découvrir une pioche de terrassier, dont le fer avait été lavé, mais portant encore des traces sanglantes. A côté, on découvrit un manche de pelle taché de sang également. Ces objets ont été placés sous scellés, ainsi que les vêtements de la morte, entièrement déchirés.

On suppose que Panguand ne dit pas la vérité et que les blessures ont été faites avec ses instruments de travail.

Dans la soirée le terrassier a été écroué au Dépôt.

La Nouvelle Turquie

L'ordre est rétabli en Albanie

Salonique, 5 juin. — L'arrivée des troupes ottomanes a rétabli l'ordre dans la Basse-Albanie. A la suite des troubles qui ont eu lieu à Valona pendant la période de réaction, et au cours desquels plusieurs officiers jeunes-turcs furent tués, un certain nombre de fauteurs de troubles civils et militaires ont été arrêtés et dirigés sur Salonique.

Plusieurs autres personnalités compromises, notamment le médecin et le secrétaire de la municipalité de Valona, ont réussi à prendre la fuite.

Les réactionnaires albanais ont maintenant fermé leurs clubs et cessé leur agitation, et on assure qu'un grand nombre de partisans d'Ismaïl Kemal, député de Berat et chef de l'Union libérale, actuellement en fuite en Italie, l'ont abandonné et se sont ralliés au parti du ministre de l'Intérieur Ferid pachà, dont l'indépendance est chaque jour dans sa patrie de Valona et les districts environnants.

LES TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1898

Le numéro 230395 gagne 200.000 francs.
Le numéro 305000 gagne 50.000 francs.
Les 4 numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

456231 326103 315691 373512
Les 4 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

191052 415521 282825 677829
Les 40 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

87652 265092 25867 672659 306056 577668
39404 487422 396749 648369 498101 523522
204906 104430 228207 130217 528514 333235
492738 315182 444026 488438 194540
12072 234520 73336 588980 47184 353298
344623 17780 429321 41853 298869 465703
60701 273949 333727 631190

CREDIT FONCIER
Communes de 1879

Le numéro 12281 gagne 100.000 francs.
Le numéro 998706 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

77574 13044 41908 702138 75924
Communes de 1880-1884

Le numéro 135176 gagne 100.000 francs.
Le numéro 206713 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

51851 216176 34492 522914 706829 306818
Communes de 1891

Le numéro 433276 gagne 100.000 francs.
Le numéro 483442 gagne 10.000 francs.
Le numéro 674575 gagne 5.000 francs.

Communes de 1899

Le numéro 370123 gagne 150.000 francs.
Le numéro 118222 gagne 5.000 francs.

Foncières 1909

Le numéro 510822 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1280730 gagne 10.000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

115534 188734 1267683 789211 683720 41740
1128211 1203042 603472 249286.

LES RETRAITES DES CHEMINOTS

LA COMMISSION SENATORIALE DES FINANCES HOSTILE AU PROJET STRAUSS. — LES ARTICLES SUR LESQUELS IL Y A DESACCORD.

Paris, 5 juin. — La commission des finances du Sénat, présidée par M. Ramon a émis hier comme nous l'avons dit en dernière heure son avis sur le projet de loi relatif aux retraites des cheminots. La commission des finances se trouvant en conflit avec le rapporteur M. Strauss il convient de donner sur la discussion d'un détail completant notre information sénatoriale d'hier.

La commission était saisie de deux textes, celui du gouvernement et celui de la commission rapporteur p.r. M. Paul Strauss.

Après avoir entendu MM. Barthou et Caillaux qui ont insisté pour que la commission adopte le projet gouvernemental, celle-ci a décidé de se ranger à leur désir et elle a chargé son rapporteur, M. Poincaré, de rédiger un avis défavorable au projet rapporté par M. Strauss, favorable au projet du gouvernement.

On se rendra compte de l'importance de cet événement quand on connaîtra les points principaux sur lesquels ces deux projets se différencient.

M. Strauss propose à l'article 1er les retraites pour les agents de l'un et de l'autre sexe; le gouvernement exclut les femmes de son texte.

A l'article 2, M. Strauss propose que l'âge de la retraite soit fixé à 50 ans pour les mécaniciens chauffeurs et agents des trains à 55 ans pour les autres agents. Le gouvernement propose 50 ans pour les mécaniciens et chauffeurs, 55 ans pour les agents du service aéro, 60 ans pour le personnel du service sidéral.

A l'article 3, M. Strauss propose une pension proportionnelle immédiate dans le cas de maladie, blessures ou infirmité, de tout agent ayant au moins 15 ans de services. Le gouvernement propose la retraite proportionnelle mais ne dit pas dans son texte, que celle-ci sera immédiate.

A l'article 5, M. Strauss propose la retraite proportionnelle différée à l'âge de la retraite normale (50 ou 55 ans) pour tout agent quittant le service après quinze ans de affiliation pour quelque cause que ce soit. Cette retraite ne serait refusée, après avis de la commission de réforme, qu'en cas de congédiement par malversation ou en suite de condamnation pour délit de droit commun. Le gouvernement propose pour tout agent quittant le service après 15 années, la retraite proportionnelle différée à 55 ou 60 ans; de plus, il exclut du droit à cette retraite différée, les agents congédiés pour insubordination, habitude d'ivresse, mauvais service persistant ou malversation.

Enfin, à l'article 12, M. Strauss propose que des représentants élus du personnel fassent partie des commissions de réforme; le gouvernement est muet sur ce point.

Voilà quels sont les principaux points sur lesquels le gouvernement et la commission, dont M. Strauss est le rapporteur, sont en conflit.

Il faut noter en outre que le gouvernement, à l'article 10, envisage que les agents verseront pour leur retraite 5 % au moins de leurs traitements ou salaires.

M. Strauss offre davantage : il offre 5%, plus le premier mois de traitement qui sera réparti sur un délai de 24 mois, plus le douzième de chaque augmentation.

Quand le gouvernement dit donc que le vote du texte de M. Strauss comportera une augmentation de dépenses, M. Strauss répond :

« C'est entendu, mais les agents verseront davantage, 6 % environ au lieu de 5 % que vous leur demandez. »

Quel qu'il en soit, l'adoption du texte du gouvernement, on le voit, constituerait un échec pour la commission des chemins de fer, qui a mûrement étudié la question, et pour les agents des chemins de fer qui se sont déclarés satisfaits par le projet qu'elle a élaboré.

Il faut espérer que malgré l'avis de la commission des finances, le texte rapporté par M. Strauss sera adopté; il y a au Sénat, une majorité pour suivre la commission des chemins de fer.

Toute la question est de savoir si le gouvernement posera la question de confiance en ce cas, la politique se mêlerait au débat et nul ne pourrait prévoir l'issue de celui-ci.

Mouvement judiciaire

Paris, 5 juin. — Un important mouvement judiciaire a été signé aujourd'hui par le garde des sceaux. Voici la nomenclature qui ira à la région du Nord :

Conseiller à Amiens, M. Laborde, vice-président du tribunal de lre instance de la même ville.

Vice-président du tribunal d'Amiens, M. Rafin, juge au siège.

<